



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT RCM-60A-20

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toute personne intéressée par le premier projet de règlement suivant de la Cité de Dorval.

Le conseil municipal de la Cité de Dorval a adopté à sa séance ordinaire du 9 décembre 2024, le premier projet de règlement n° RCM-60A-20 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins d'autoriser les constructions hors-toit habitables à l'usage commun des résidents exclusivement ainsi que les piscines pour les habitations multifamiliales dans les zones commerciales

Le règlement RCM-60A-20 a pour objectif d'autoriser les constructions hors-toit habitables à l'usage commun des résidents exclusivement ainsi que les piscines pour les habitations multifamiliales dans les zones commerciales.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 janvier 2025 à 19 h 30, à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia.

Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement, ainsi qu'une carte des zones visées et des zones contiguës peuvent être consultés à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures de bureau ainsi que sur le site internet de la Cité au www.ville.dorval.qc.ca, sur la page « Projets de règlements ».

Donné à Dorval, Québec, le 9 janvier 2025.

(signé) Nathalie Hadida
Greffière